



Piscine de Corbie : le service public et les emplois doivent perdurer !

En juin, la société Calypso 80, gérée par le groupe de délégation de service public Oikos, a été déclarée en cessation de paiement. Le Tribunal de Commerce a jugé que le redressement de la situation économique de l'entreprise n'était pas possible et a entériné la liquidation judiciaire. Ce vendredi 22 septembre 2023, l'activité de la piscine de Corbie, dans la Somme, et les emplois qui permettaient de la faire vivre disparaissent.

Placée en Délégation de Service Public (DSP) depuis son ouverture, il y a 21 ans, la piscine a toujours fonctionné grâce à l'implication de ces équipes et à leur attachement au service public. Lors du renouvellement du contrat de DSP, le groupe Oikos, nouvellement arrivé sur le marché, a récupéré le contrat et a commencé l'exploitation de la piscine en janvier 2022.

En juin, quelques jours avant la période de pause estivale, Oikos a déclaré sa société en cessation de paiement, mettant ainsi les salarié·es et la collectivité devant le fait accompli. En dépit d'un nouvel appel d'offre pour trouver en urgence un délégataire pour reprendre l'exploitation de la piscine, les salarié·es et les usagères et usagers de la piscine de Corbie voient leur établissement fermer ce vendredi 22 septembre 2023.

La mise en place des délégations de service public permet cette situation : un opérateur prive la population de toute une communauté de communes d'un service public indispensable. La lutte contre les noyades est une priorité nationale, c'est l'ambition du plan ministériel de 2019. Cette fermeture place au chômage plus d'une dizaine de travailleuses et de travailleurs. L'établissement est là. Il reste la propriété de la collectivité. Le matériel est là. Les compétences sont là. Tout est réuni pour que la piscine rouvre au plus vite. Pourtant, les salarié·es s'apprêtent à se voir notifié·es leur licenciement économique.

Le système des Délégations de Service Public pousse les opérateurs privés à réduire les coûts au maximum tout en cherchant à proposer une offre attractive, innovante, diversifiée. C'est un secteur très concurrentiel où il est nécessaire d'être compétitif. Les modèles économiques sont donc précaires au mépris des conditions de travail des salariés et d'accueil des usagers.

La collectivité doit désormais assurer la continuité du service public. La FERC CGT est vigilante à ce qu'une solution pour garantir l'emploi des salarié·es soit définie au plus vite. La piste que nous défendons est celle de la gestion de la piscine en régie publique.

Pour la FERC CGT, ce ne sont pas les salarié·es et les usager·es qui doivent payer les pots cassés des erreurs de gestion du groupe Oikos.

Montreuil, le 22 septembre 2023